



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accises

Question écrite n° 72249

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que les distillateurs doivent remplir un nouveau formulaire comportant une rubrique supplémentaire, à savoir « Référence cadastrale du verger ». Or, sous réserve de payer les taxes prévues par la législation, toute personne a le droit de distiller même si elle n'est pas propriétaire d'un verger. Elle souhaiterait en conséquence qu'il lui indique s'il ne pense pas que la rubrique supplémentaire susvisée a un caractère bureaucratique inutile.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72249

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 403